

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2025

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian BASSO, Adjoint au Maire.

OBJET
N°2025-12-4

Emprunt

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 22 décembre 2025 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2025.



Etaient présents : M.BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.TURCHI-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

M.ALLIERI ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.CANON
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à M.PERREY

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK - FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que tel que prévu au budget, il est nécessaire de contracter un emprunt de 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros).

Il propose aux membres de l'assemblée de contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à contracter un emprunt de 250 000 euros, au taux de rémunération du livret A augmenté de 1,1 % remboursable trimestriellement en 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant : 250 000 euros
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : taux de rémunération du livret A + 1,10 %

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20251218-2025_12_4-D

- Révision du taux d'intérêt : le taux de rémunération du livret A est publié au Journal Officiel en application de la réglementation bancaire et financière du 24 juillet 2003 et applicable au 1^{er} jour de la quinzaine qui suit sa publication. La constatation du taux de rémunération du livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédent le commencement de chaque période d'intérêts.
- Base de calcul : exact/360
- Paiement de l'échéance (intérêts + capital) : trimestriellement
- Paiement du capital : à l'échéance ou par anticipation à chaque échéance moyennant un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 6% du capital remboursé par anticipation.
- Frais de dossier : 300 euros
- Coût total de l'emprunt : dépend de l'évolution du taux de rémunération du livret A

PRECISE que le contrat de prêt à intervenir devra définir les modalités d'encaissement et de remboursement de ce prêt.

S'ENGAGE pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues en règlement des annuités prévues au contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI